

Mariama Gueye

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

mariamagueye@yahoo.com

94(37)"-0044/-0042"

355.48/.49(37)"-0044/-0042"

COBISS.SR-ID 280464652 CIP - 1

LE TRAITEMENT DES VILLES DURANT LA GUERRE DES «LIBÉRATEURS»

Résumé: Aux lendemains des Ides de mars une lutte sourde oppose les héritiers de César aux «Libérateurs» qui, eux, décident de s'éloigner de Rome. Mais ce conflit explose et embrase les provinces romaines d'Orient transformées en théâtres d'opération militaires. Si certaines cités sont épargnées d'autres, en revanche, sont soumises aux mêmes traitements que ceux infligés aux villes étrangères assiégées et prises d'assaut par l'armée romaine. Les «Libérateurs» et leurs hommes investissent les villes, leur imposent des prélèvements pécuniaires exorbitants, pillent les temples, détruisent certaines cités et réduisent leurs populations en esclavage.

Mots clés : Caius Cassius – Césaricides – Césariens - Esclavage – Incendie – «*Liberatores*» – Marcus Brutus – Marc Antoine – Octave - Pillage - Prélèvements d'argent – Résistance – Soumission - Temples.

INTRODUCTION

Dès 44 av. J-C les provinces d'Orient et la Grèce deviennent, de par leur position géographique stratégique et leurs richesses considérables, un enjeu dans la lutte opposant les «Libérateurs»¹ aux Césariens. Dépassant largement le cadre d'un règlement de comptes entre les meurtriers et les héritiers de César à Rome, ce conflit dégénère et embrase les villes d'Orient. Elles deviennent, malgré leur statut de non-citoyen et leur éloignement, non seulement des sources de financement de la guerre mais aussi des théâtres d'opérations militaires. Les armées en lutte investissent ces provinces et obligent leurs résidents à prendre part au conflit en contribuant activement à l'effort de guerre.

L'objet de cet article est d'étudier les différentes formes de traitement qui s'abattent sur les cités assaillies ou pacifiquement occupées afin de montrer que même si les sources, dans leur relation des guerres civiles, mettent plus en avant les activités des troupes romaines, les villes «étrangères» qui jouent

¹ Cicéron appelle les assassins de César, précisément Marcus Iulius Brutus et Caius Longinus Cassius, «*patriae liberatores*», «*liberatores populi Romani*», «*conseruatores rei publicae*», «*nostri liberatores*». À ses yeux, ils ont non seulement libéré le peuple romain de la tyrannie mais aussi restauré la République et ses valeurs fondatrices, *Phil.*, 1, 6 ; 2, 31 ; 2, 114 ; 10, 8 ; *Cic. Att.*, 14, 12, 2 ; *Cic. Brut.*, 1, 16, 2.

un rôle décisif sont lourdement affectées par ces conflits.² Souvent les études consacrées à la guerre des «Libérateurs» se focalisent plus sur les exactions financières imposées aux provinces d'Orient.³ Pourtant, si de manière générale, les cités sont pressurées par les belligérants, certaines d'entre elles subissent en plus le pillage, la vente de leurs populations ou sont détruites. Quels sont les facteurs qui déterminent les traitements infligés aux villes ? Quel est l'impact de l'affiliation politique des populations dans la destinée de leur cité ?

Dans un premier temps nous étudierons le sort des villes qui abritent les premiers heurts entre Césariens et Césaricides. Ensuite nous aborderons les différents dommages subis par les villes et leurs habitants à savoir les prélèvements d'impôts abusifs, le pillage des temples et la réduction en esclavage des populations. Enfin nous nous consacrerons à l'étude du sort de Xanthe.

Les premières villes occupées par les belligérants

Certes l'adoption de la *lex Pedia*⁴, la conclusion du pacte de Bologne⁵ suivie du vote de la *lex Titia*⁶ ouvrent officiellement le conflit et «*the news of the proscriptions appears to have had an electrifying effect on the republican cause*».⁷ Toutefois, malgré l'amnistie du 17 mars⁸, l'antagonisme s'est installé entre les deux camps aux lendemains des *ides* de mars. En Orient, cette opposition qui prend d'abord les contours d'un conflit entre gouverneurs de province légitimes et

² Nous avons déjà consacré au sort des villes et de leurs populations pendant les premières guerres civiles romaines deux études, cf. Gueye 2017 ; Gueye 2018.

³ Cf. à ce propos, Tenney 2004, 192 *sq.* ; D. Magie montre que pendant ce conflit les provinces d'Orient ont servi de sources financières aux belligérants (Magie 1950). Le même constat est fait par Pelling (2008, 7-8). À la suite de E.-M. Kniely (Kniely 1974), F. Kirbihler (Kirbihler 2013) a tenté d'établir la somme des montants prélevés sur les Asiatiques par les Césaricides dès 44 av. J-C ; Laignoux 2013, 367-386.

⁴ En août 43, Octave accède au consulat et fait voter la *lex Pedia* qui porte le nom de son collègue Pedius. Elle condamne les meurtriers de son père adoptif et leur interdit l'eau et le feu, App., 4, 5 ; Broughton 1952, 337.

⁵ Le 11 novembre 43, Lépide, Antoine et Octave se retrouvent à Bologne et mettent sur pied le second triumvirat. Ainsi, ils se partagent l'empire (sauf «les parties au-delà de l'Adriatique» aux mains des Césaricides), déclarent officiellement la guerre à leurs ennemis et décident de «marcher contre les assassins de César au-delà des mers», App., 4, 8 ; Florus, 4, 6.

⁶ La *lex Titia* du 27 novembre 43, quant à elle, définit les nouveaux pouvoirs des Césariens et les autorise à proscrire leurs adversaires. En guise de riposte Caius Cassius et Marcus Brutus se réunissent à Smyrne puis à Sardes pour coaliser leurs forces et affronter les héritiers de César, Plut. *Brut.*, 30.

⁷ Thempest 2017, 176.

⁸ Avec la complicité d'Antoine et de Cicéron, le Sénat décide de ne pas poursuivre les meurtriers de César et d'entériner toutes les décisions du dictateur assassiné, Flor., 4, 7. Mais, en dépit des tentatives de rapprochement et d'apaisement de Cicéron et du Sénat, l'opposition latente et pacifique entre Césaricides et Césariens explose et se transforme radicalement en guerre civile avec la formation du second triumvirat et le déclenchement des proscriptions.

illégitimes⁹ se manifeste dans les villes sujettes de Rome avant même la déclaration de guerre officielle des triumvirs. Les armées en lutte se heurtent en cherchant des positions stratégiques et des ressources humaines, matérielles et financières pour préparer la confrontation qui devient de plus en plus inéluctable.¹⁰

Les villes qui abritent les premiers chocs entre Césariens et Césaricides ne subissent pas violemment les manœuvres des belligérants. Lorsque les héros de Shakespeare, Marcus Brutus et Caius Cassius, quittent Athènes¹¹ ils s'embarquent en août 44 pour la Macédoine et la Syrie, provinces déjà attribuées à Marc Antoine et Cornelius Dolabella.¹² Perdant tout espoir d'être rappelés à Rome¹³, les conjurés s'emparent illégalement de ces deux territoires, alors que le Sénat leur a affecté la Crète et la Cyrénaïque.¹⁴ Délibérément, sans tenir compte de cette décision, ils occupent de fait les provinces que César leur a accordées avant sa mort et affrontent ainsi les gouverneurs déjà désignés.¹⁵ Car, contrairement à leurs provinces mineures, la Macédoine et la Syrie leur offrent non seulement des armées et des fonds mais aussi une position géostratégique forte.¹⁶

⁹ C'est seulement en juin 43 que les «Libérateurs» exercent légitimement leur *imperium* sur la Grèce et l'Orient puisque le Sénat, après avoir octroyé la Macédoine et la Syrie respectivement à Marcus Brutus et à Caius Cassius, décrète que tous les autres gouverneurs de provinces et tous les soldats romains qui se trouvaient entre la mer adriatique et l'Orient devraient obéir à leurs ordres en toutes choses, App., 3, 63 ; 3, 78.

¹⁰ Dans le camp des républicains, même si le déclenchement d'une guerre devient de plus en plus inévitable surtout avec le rapprochement de Marc Antoine et d'Octave, les positions diffèrent. Si Cicéron veut l'élimination imminente de Marc Antoine (Cic. *Brut.*, 2, 4-5), de son côté, Marcus Brutus «did not decide on war until a much later stage». C'est la rencontre de Smyrne qui le décide à ouvrir les hostilités. Sur la position de Marcus Brutus et ses justifications, cf. Thempel 2017, 146-147 et 156. Sur l'animosité de Cicéron envers Marc Antoine, cf. Cic. *Phil.*, 1, 4-5 et Granqué 2003, 11-20.

¹¹ Les Athéniens, plutôt hostiles à César, (qui avait pris puis épargné leur cité qui soutenait Pompée, Dio., 42, 14, 2) accueillent les Césaricides en héros. Ils leur décernent « publiquement des statues d'airain à côté de celles d'Harmonius et d'Aristogiton », Dio. 47, 20 ; App., 2, 88 ; Rau-bitscheck 1959, 15-21. Sur le sort d'Athènes après sa prise par César, cf. Gueye 2018, 87 et 96.

¹² Désigné gouverneur de la Syrie, il se rend à sa nouvelle province en fin octobre 44 pour déborder Caius Cassius, déjà sur place (Cic. *Att.*, 14, 9, 3 ; Broughton 1952, 317 et 344). Orose (6, 18, 2) fait remarquer que Cornelius Dolabella n'a même pas attendu la fin de son consulat) ; Dettenhofer 1992, 119-165.

¹³ Les «Libérateurs» comptent sur la somptuosité des jeux Apollinaires de Marcus Brutus, célébrés en son absence, pour regagner la confiance du peuple. Mais Octave les contrecarre et profite de l'occasion pour gagner le peuple à sa cause en s'apitoyant sur son sort. C'est ainsi que l'héritier de César parvient à anéantir tout leur espoir de revenir à Rome, App., 3, 23-24.

¹⁴ Par conséquent, même s'ils disposent d'un *imperium*, ils ne peuvent l'exercer sur les provinces déjà attribuées à Cornelius Dolabella et Marc-Antoine. À propos du débat autour de la légitimité du cadre de l'exercice de leur *imperium*, cf. Kirbihler 2013, 347-352.

¹⁵ Dio., 47, 21 ; App., 3, 23-24.

¹⁶ La Macédoine leur permet de rallier rapidement l'Italie par le canal d'Otrante. Marc Antoine et ses ennemis veulent, à tout prix, garder ce point stratégique car «la maîtrise de la mer à l'entrée

À la tête d'une armée hâtivement constituée¹⁷, Marcus Brutus soumet la Grèce, s'empare de la Macédoine¹⁸ et de la province d'Illyrie. En vérité, ses succès facilement remportés s'expliquent par un contexte favorable. En effet, malgré la débâcle de Pharsale, l'Orient est resté le fief des républicains. Non seulement beaucoup de cités demeurent encore fidèles à Pompée le Grand¹⁹ mais également la plupart des gouverneurs d'Orient appartiennent au camp républicain et sont plus ou moins mêlés au meurtre de César.²⁰ Hortensius Hortalus gouverne l'Achaïe, Marcius Crispus puis Tillius Cimber dirige la Bithynie, le proconsul Caius Trebonius commande la province d'Asie et Staius Murcus se trouve à la tête de la Syrie.²¹ La mainmise des républicains sur la Grèce et les provinces d'Orient d'une part et les forces armées limitées des Césariens sur place (qui n'ont pas soutenu les villes pro-Césariennes²²) d'autre part facilitent la mise en œuvre des projets des «Libérateurs». Ni Marcus Brutus ni Caius Cassius n'ont, en réalité, en face d'eux de véritables adversaires. Ainsi lorsque Marcus Brutus débarque en Grèce, il ne rencontre pas de résistance provenant des forces armées sur place encore moins des habitants souvent peu enclins à se mêler d'un conflit entre gouverneurs romains. Il obtient, sans effusion de sang, le ralliement des légions de Hortensius Hortalus²³, le gouverneur sortant, celles du Césarien Publius Vatinius²⁴ et des hommes de Caius Antonius²⁵. Ainsi, sans coup férir, il prend Dyrrachium, Apollonie et Buthrote, ville où Caius Antonius s'est réfugié. Cicéron exulte en clamant :

du canal d'Otrante [...] était une des clés des communications vers l'Orient et du contrôle des itinéraires qui mènent par l'Adriatique à la côte dalmate, aux voies du nord de l'Europe, ainsi que des routes maritimes qui conduisent vers les côtes de la Sicile», Deniaux 2014, 127-144.

¹⁷ Cette armée est constituée, en plus des légions soumises, des survivants de Pharsale, des soldats qui ont abandonné Cornelius Dolabella et des hommes recrutés grâce aux ressources reçues de C. Trebonius, Dio., 47, 21.

¹⁸ Marc Antoine envisage de transférer une partie de ses troupes en Macédoine qui n'est pas loin de l'Italie, cf. note n. 16.

¹⁹ Sur l'attachement des cités d'Orient à Pompée le Grand, Forte 1972, 146-147.

²⁰ Tillius Cimber et Caius Trebonius font partie des conjurés des *Ides de mars*, App., 2, 16.

²¹ Vell., 2, 69. Le proconsul L. Staius Murcus commande la Syrie à partir de 44 et combat Caecilius Bassus. Une fois incorporé dans les armées de Cassius, Staius Murcus maintient son poste en Syrie, Broughton 1952, 349.

²² Ni Tarse, ni Rhodes, ni Xanthe, qui ont fait face aux «Libérateurs», n'ont été secourus par les Césariens qui ont concentré leurs forces en Occident.

²³ Marcus Brutus et Hortensius Hortalus, tous deux républicains, sont unis par des liens de parenté et d'amitié, Themptest 2017, 147. Hortensius rejoint Brutus, cf. Broughton 1952, 345.

²⁴ Il tente vainement de couper la route à son ennemi. Mais, abandonné par ses hommes qui le détestent, il échoue et Dyrrachium tombe entre les mains de Marcus Brutus. Sur les rapports houleux entre P. Vatinius et ses hommes, cf. Vell., 2, 69. Cicéron le loue pour avoir ouvert les portes de Dyrrachium à Marcus Brutus, Phil., 10, 13.

²⁵ Envoyé en Macédoine par son frère, Caius Antonius ne dispose que d'une légion de fantassins. Finalement capturé, il capitule et devient le prisonnier de Marcus Brutus, App., 3, 79. C'est à la suite de l'assassinat de Cicéron que le frère de Marc Antoine est finalement exécuté par son geôlier, Dio., 47, 21.

«la République tient la Macédoine, elle tient l’Illyrie, elle protège la Grèce».²⁶ Dion Cassius a certes raison de dire que Marcus Brutus «n'eut aucune peine à soumettre la Grèce qui n'avait pas une armée digne de ce nom»²⁷, mais cette subordination presque automatique et prompte a favorisé la préservation des villes et de leurs résidents. Marcus Brutus épargne ainsi toutes les villes et populations d’Épire et de Macédoine qui ne lui résistent pas et obtient du Sénat, qui le soutient, leur commandement.²⁸ Selon Dion Cassius, «il se montra plein de bonté dans l’administration des provinces et dans celle de la Macédoine».²⁹

De même, en Syrie où Caius Cassius se rend en septembre 44 les populations et les armées trouvées sur place sont épargnées, selon Dion Cassius. En réalité, comme Marcus Brutus, il ne rencontre pas une opposition réelle. D’ailleurs, Caius Cassius connaît bien la Syrie pour avoir été le questeur du proconsul Marcus L. Crassus lors de son expédition désastreuse de 53. Ensuite, il s'est distingué tant par ses exploits que par son courage en défendant Antioche contre les Parthes en 51.³⁰ Ainsi parvient-il rapidement à récupérer les légions de Cecilius Bassus, Marcus Crispus et de Statius Murcus, après avoir réconcilié les chefs pompéiens. Le Sénat lui facilite la tâche en décrétant, en fin avril 43, que tous les gouverneurs au-delà de l’Adriatique lui doivent obéissance.³¹ À la tête d’une importante armée³² et bénéficiant de la reconnaissance du Sénat et du soutien de ses relations tissées en Syrie, Caius Cassius se retrouve facilement maître de cette province. Il ne s'en prend ni aux villes ni à leurs populations. D'après le témoignage de Dion Cassius, le Césaricide gagne promptement à sa cause les armées et les populations de la Syrie qui reconnaissent de facto la légitimité de son autorité.³³ Tarse bénéficie aussi de l’indulgence de Caius Cassius lors de son premier passage en dépit de l'affection que la population continue de porter à César.³⁴

²⁶ *Phil.*, 10, 14. Ces succès militaires, conjugués à l'influence de Cicéron, valent à Marcus Brutus la reconnaissance du Sénat. Il lui confie ainsi non seulement la sécurité de la Macédoine, de l’Illyrie et de la Grèce mais aussi il l'autorise à utiliser les finances publiques, *Cic. Phil.*, 10, 26. La politique économique du Sénat épouse la province d'Asie en 44-43 av. J-C. Le lourd emprunt forcé imposé à la province à charge de remboursement en cas de victoire des républicains est aggravé par les impositions d'Antoine, Tenney 2004, 192-193.

²⁷ *Dio.*, 47, 21. Velleius Paterculus fait le même constat (2, 69).

²⁸ *Plut. Brut.*, 25; *Dio.*, 47, 22, 2.

²⁹ *Dio.*, 47, 22, 2.

³⁰ Ces différentes raisons expliquent son choix porté sur la Syrie, laissant à Marcus Brutus la Grèce et la Macédoine. Sur l’itinéraire de Cassius en Orient, cf. Magie 1950, 419 ; Broughton 1952, 320, 327, 343-344.

³¹ *App.*, 3, 63 ; 3, 78 ; *Jos. BJ*, 1, 11.

³² En plus des légions romaines enrôlées, il recrute des Ciliciens et Asiatiques grâce à l'argent envoyé par Caius Trebonius, *Dio.*, 47, 26. Par la suite, il récupère les troupes de César laissées en Égypte qui se dirigent vers la Judée (*infra*, n. 70).

³³ *Dio.*, 47, 26-30.

³⁴ *Dio.*, 47, 26.

Lorsqu'en octobre 44 Cornelius Dolabella, muni de son *imperium* de nouveau proconsul, débarque à son tour dans la province d'Asie, il n'engage l'offensive contre aucune ville.³⁵ Il s'empare pacifiquement de Smyrne, épargne ses habitants mais fait assassiner le Césaricide Caius Trebonius.³⁶ Le Césarien prend également Tarse qui se rend volontairement à lui après le départ de Caius Cassius.³⁷ Mais, repoussé à Antioche par ses ennemis, Cornelius Dolabella se dirige hâtivement vers Laodicée-sur-Mer où la population l'accueille à bras ouverts.³⁸ Appien et Dion Cassius indiquent que Cornelius Dolabella n'assaillit aucune cité. Au contraire, les villes de la province d'Asie et de la Syrie lui ouvrent spontanément leurs portes en signe de reconnaissance de son autorité et en souvenir des bienfaits reçus de César.³⁹

Toutefois, dans sa onzième *Philippique*, Cicéron accuse son ennemi d'avoir non seulement tué traitrusement Caius Trebonius mais aussi saccagé les champs des populations, «massacré des citoyens romains et pillé des temples».⁴⁰ Mais il est le seul, parmi les auteurs anciens, à porter des accusations pareilles à l'encontre de Cornelius Dolabella qu'il traite par ailleurs de «scélérat». Ce qui ne semble guère étonnant dans la mesure où ses *Philippiques*, un véritable brûlot, visent à attaquer et à discréditer Marc Antoine et ses partisans. À dire vrai, Cornelius Dolabella n'a aucune raison de s'attaquer à ces villes d'autant plus qu'elles l'accueillent ouvertement et acceptent même de mettre à sa disposition toutes leurs ressources. Au contraire leur enthousiasme révèle que, malgré la prédominance des républicains, certaines cités d'Orient, en souvenir de la clémence de César envers eux après Pharsale, soutiennent la cause des Césariens. Marcus Brutus n'a-t-il pas reproché aux cités comme Pergame et Tralles⁴¹ d'être du côté de ses ennemis à cause de la diligence avec laquelle elles ont satisfait leurs besoins ? Laodicée-sur-mer, ville amie où se rend Cornelius Dolabella, alors que son adversaire est occupé en

³⁵ App., 3, 24.

³⁶ Dio., 47, 29 ; App., 3, 26. Il est alors déclaré ennemi public par le Sénat, Orose, 6, 18, 6; Broughton 1952, 317, 349-350.

³⁷ Dio., 47, 30.

³⁸ Dio., 47, 30.

³⁹ César allège les impôts qui se sont accumulés sur les cités d'Orient pendant la guerre civile. Sur la bienveillance de César, après sa victoire en Orient, cf. Magie 1950, 405-409 ; Forte 1972, 147-150 et Roddaz, 2000 a, 818.

⁴⁰ Cic. *Phil.*, 11, 6.

⁴¹ Cf. Goukowsky 2011, 280. À propos de l'authenticité discutée des lettres grecques de Brutus, P. Goukowsky fait une mise au point sur la fabrication de ses missives attribuées au Césaricide. Il considère qu'«on ne pourra sans doute jamais prouver entièrement l'authenticité des lettres grecques de Brutus. Plutarque croyait pouvoir en tirer parti et l'on serait enclin à partager sa confiance» (Goukowsky 2011, 273- 278). En dépit des controverses autour de son authenticité, le manuscrit d'Heidelberg a le mérite de compléter les informations que livrent Appien, Dion Cassius et Plutarque sur les activités de Caius Cassius et Marcus Brutus en Orient.

Palestine⁴², ne met-elle pas à la disposition du Césarien toutes ses richesses ?

Si, de manière générale, la soumission spontanée des villes aux belligérants sauve systématiquement leurs murs, en revanche elle ne les protège pas toujours des exactions financières.

LES PRÉLÈVEMENTS D'ARGENT

Les contributions financières exorbitantes exigées des cités d'Orient pendant le conflit opposant les «Libérateurs» aux Césariens s'imposent comme le traitement le plus communément infligé.⁴³ Pratiquement toutes les villes assaillies ou occupées par les armées des belligérants sont ponctionnées financièrement de manière brutale ou pacifique.⁴⁴ Dès les premiers balbutiements de la lutte, les Césaricides, suivis des Césariens, se jettent sur les richesses des villes d'Orient pour démarquer, fortifier leur position et préparer ainsi l'inévitables affrontements. Les sources ne fournissent pas les montants exacts des sommes ponctionnées pendant cette période. Néanmoins leurs informations attestent que les prélèvements débutent dès 44 avec les Césaricides.⁴⁵ En effet, à la tête de la province d'Asie depuis mai 44, le conjuré Caius Trebonius ne cesse de la spolier pour financer la cause des républicains.⁴⁶ En six mois, il parvient à collecter de fortes sommes d'argent en rançonnant les cités d'Asie et en confisquant les biens appartenant aux amis de César comme Théopompe de Cnide.⁴⁷ C'est, d'ailleurs, grâce à ces fonds rassemblés par Caius Trebonius et son prédécesseur Servilius Isauricus que Marcus Brutus dispose de la somme de 16 000 talents selon Appien.⁴⁸

Bien qu'il ne semble pas recourir à la manière forte, Cornelius Dolabella n'a pas manqué, à son arrivée, de mettre à contribution les villes d'Asie afin de couvrir les besoins de ses troupes. Comme le signale Appien, si le Césarien

⁴² Dio., 47, 30.

⁴³ Pendant le conflit opposant César à Pompée, Metellus Scipion, gouverneur de Syrie a pressuré la province en exigeant le paiement de différents taxes et impôts des populations pour équiper l'armée pompeienne, Caes. BC, 3, 32.

⁴⁴ Il s'avère difficile voire impossible de distinguer les impôts réguliers des taxes extraordinaires, Kirbihle 2013, 352-355.

⁴⁵ « Au total les Césaricides auraient prélevé et brassé au moins 25 000 à 30 000 talents en Asie et Lycie : au moins 1 600 talents correspondant à la seule dîme de l'année 44, dans l'hypothèse d'un chiffre corrompu dans les manuscrits d'Appien » selon Kirbihle 2013, 359.

⁴⁶ C'est sur la demande de Marcus Brutus et Caius Cassius que Caius Trebonius et Tillius Cimber s'attellent, en cachette, à lever des fonds et à mettre sur pied une flotte et une armée dans leur province respective, App., 3, 6 ; Dio., 47, 21, 3 ; 47 26, 1.

⁴⁷ Cic. Phil., 13, 33.

⁴⁸ App., 3, 63 ; Cic. Phil., 13, 33. Il remet également à Caius Cassius l'argent qui lui permet de rançonner dans son parti les cavaliers de Cornelius Dolabella et d'autres soldats asiatiques et ciliciens, Dio., 47, 26.

débarque dans la province d'Asie, au lieu de se rendre directement en Syrie, c'est pour y amasser de l'argent en levant des tributs sur les villes d'Asie bien qu'il ne fasse aucun mal aux populations.⁴⁹ S'il se dirige aussi vers Aradus c'est pour s'y procurer de l'argent et des vaisseaux.⁵⁰ Toutefois ni Appien, ni Dion Cassius ne donnent des précisions quant aux montants récoltés.

De manière générale, Appien, Dion Cassius et, dans une moindre mesure, Plutarque indiquent pour chaque ville occupée les opérations de prélèvements effectuées, sans toujours préciser leur montant.⁵¹ Si Appien ne manque pas de mentionner toutes les souffrances endurées par les populations, en revanche Dion Cassius, lui, ne s'appesantit que sur les prélèvements pécuniaires. Laissant de côté tous les malheurs subis par les Laodicéens, Tarsiens, Rhodiens et Pataréens, il se contente d'indiquer qu'ils sont seulement astreints à verser des impôts aux «Libérateurs» après leur soumission.⁵² Certes ces ponctions peuvent sembler naturelles dans la mesure où les gouverneurs romains se trouvent en territoires conquis.⁵³ Toutefois, lorsqu'elles prennent les allures de confiscation abusive de biens, d'extorsion de fonds itérative et d'amendes outrancières et arbitraires dans le contexte d'une guerre civile romaine, elles deviennent un véritable calvaire pour les villes sujettes.⁵⁴ En effet, le montant exorbitant des tributs qui dépasse largement les ressources publiques, les courts délais impartis pour leur versement⁵⁵, le recours à l'intimidation pour contraindre les populations à payer, la mise à contribution forcée des particuliers, la mise en vente des personnes et des biens profanes/sacrés et publics/privés font irréfutablement des prélèvements d'argent, tels qu'effectués particulièrement par les conjurés, un supplice réel pour les cités et leurs habitants. Devant Marc Antoine victorieux, les populations de la Grèce, désolées et ravagées par le passage des «Libérateurs», se plaignent d'avoir vendu tous leurs biens et fait même fondre leur vaisselle afin de la transform-

⁴⁹ C'est avec ces fonds qu'il loue une force navale avec l'aide de Lucius Figulus, App., 3, 24 ; 4, 60. En revanche, Dion Cassius garde le silence sur ce point. Cicéron reproche à Cornelius Dolabella d'avoir fait ce détour dans la province de Caius Trebonius.

⁵⁰ Dio., 47, 30

⁵¹ App., 3, 24 ; IV, 60 ; 4, 64 ; 4, 72 ; 4, 74 ; IV, 81 ; Dio., 47, 30 ; 47, 31 ; 47, 33 ; Plut. Brut., 30-31.

⁵² Dio., 67, 30 ; 47, 31 ; 47, 33 ; 47, 34.

⁵³ Elles remontent aux temps de Sylla et Lucullus qui ont non seulement ponctionné lourdement les cités mais aussi fait main basse sur leurs œuvres d'art. La tyrannie et la rapacité des gouverneurs et publicains en Asie au premier siècle ont indigné les provinciaux, Pedêch 1991, 69-70.

⁵⁴ B. M. Levick constate justement que : "The Greek East suffered more in the thirteen years of intermittent civil war that followed Caesar's death than in the swift campaigns that made him supreme", Levick 2008, 645.

⁵⁵ Quand bien même ces provinces remettaient des fonds à Marc Antoine à sa venue, le triumvir exige des montants considérables aux cités qui ont accueilli à bras ouverts les «Libérateurs», App., 5, 6-7.

er en métal.⁵⁶ Ainsi les ponctions affectent aussi bien les deniers publics que les deniers privés. Pour répondre aux exigences des assaillants, les autorités de la cité mettent à leur disposition le trésor public. Mais lorsque les ressources publiques s'avèrent insuffisantes, les richesses des particuliers nantis sont alors sollicitées. Se comportant en véritables conquérants (de par leurs ton impérieux et attitude aggressive) qui bénéficient, en plus, de la faveur du Sénat qui, depuis 43, les autorise à lever des fonds pour les besoins de leurs armées⁵⁷, les Césaricides appliquent littéralement le fameux «*parcere subiectis et debellare superbos*».⁵⁸ Ne tenant pas toujours compte des capacités matérielles et financières spécifiques des villes, ils les pressurent impitoyablement. Pour atteindre leur objectif, Marcus Brutus et Caius Cassius ne tolèrent ni le retard des provinces qui ont du mal à rassembler les sommes exigées, ni les atermoiements ou le refus des particuliers à céder leurs biens.⁵⁹ Marcus Brutus méprise Milet (démilitarisé et incapable de lui fournir hommes et argent) et réprimande Smyrne et Caunos qui, faute de moyens, ne peuvent satisfaire ses besoins.⁶⁰

Pour contraindre les habitants qui ne se plient pas de bon gré, les «Libérateurs» utilisent l'exposition de la population aux abus des soldats en stationnement et la délation afin d'installer la suspicion et la peur. À en croire Flavius Josèphe, après avoir récupéré toutes ses troupes, Caius Cassius parcourt les villes de la Syrie «en levant des tributs avec des exigences qui dépassaient leurs ressources».⁶¹ En Judée, également, il réclame aux habitants de fortes contributions d'argent et inflige des punitions sévères aux cités qui mettent du temps à lui obéir⁶². Il ordonne aux Juifs de lui remettre 700 talents, somme qu'il parvient à rassembler en mettant en vente des populations entières.⁶³ Des Tarsiens, il exige 1500 talents après leur soumission. Mais ne disposant pas d'une somme aussi importante, les populations, opprimées par les soldats, vendent tous leurs biens profanes et sacrés afin de payer.⁶⁴ Malgré tous leurs efforts les Tarsiens n'arrivent pas à rassembler cette somme. Après avoir

⁵⁶ App., 5, 6.

⁵⁷ Cic. *Phil.*, 10, 26 ; App., 5, 1, 4.

⁵⁸ «Épargner les soumis et dompter les orgueilleux», Virg. *Aen.*, 6, 853-856 ; Val. Max., 1, 5, 8.

⁵⁹ À partir de 43, ils agissent au nom de Sénat qui les autorise à imposer aux provinciaux de payer l'équivalent d'une année de récolte en deux ans (soit dix fois le montant de la prestation annuelle) pour faire face aux besoins des armées, Cic. *Phil.*, 10, 26 ; Tenney 2004, 192.

⁶⁰ Goukowsky 2011, 283 ; *supra* n. 41.

⁶¹ *BJ*, 1, 11, 1.

⁶² Jos. *BJ*, 1, 9, 2. Sur les châtiments infligés à ces cités cf. *infra*.

⁶³ Il menace de tuer Malichos à cause de sa lenteur dans le règlement du tribut. Finalement, c'est le grand prêtre Hyrcan qui prend sur ses richesses personnelles 100 talents pour calmer les appétits du conjuré, Jos. *AJ*, 14, 12.

⁶⁴ App., 4, 64.

arraché aux Rhodiens leurs vaisseaux et prélevé un impôt de 500 talents⁶⁵, Caius Cassius s'en prend à la fortune des particuliers. Il leur ordonne de lui remettre leurs biens, les menace de mort et met aux trousses des indociles et retardataires des délateurs.⁶⁶ C'est ainsi qu'il arrive à récolter le montant de 8000 talents.⁶⁷ Pour punir Laodicée-sur-mer d'avoir soutenu son ennemi, Caius Cassius lui inflige une amende si lourde qu'elle «est réduite à une extrême misère».⁶⁸ Comme le souligne justement C. Pelling, “*the wealth of the East was potentially the Liberators' greatest asset (...) and Cassius naturally wanted to exploit it to the full*”.⁶⁹ L'argent soutiré aux cités de la Syrie et de la Judée devait permettre à Caius Cassius de payer ses légions (environ douze) qui ont grossi avec la récupération des quatre légions que Cléopâtre a envoyées à Cornelius Dolabella.⁷⁰

Avec ses méthodes brutales Caius Cassius se révèle certes meilleur percepteur que Marcus Brutus.⁷¹ Ce constat ne met pas pour autant hors de cause Marcus Brutus dans le pillage des provinces d'Orient. Quand bien même Plutarque déploierait des efforts pour faire de lui un homme «admiré des gens de bien», d'une «extrême douceur» et attaché «à tout ce qui lui semblait juste et honnête», son héros a incontestablement dépouillé de leurs biens les cités qu'il a occupées.⁷² En effet aux Pataréens et Myriens, il prend toutes les richesses, biens publics et biens privés confondus.⁷³ Dans ses «lettres», Marcus Brutus s'adresse aux cités d'Asie d'un ton préemptoire et menaçant.⁷⁴ Il exige d'elles des sommes d'argent importantes : 200 talents pour Pergame (soit 4 fois plus que le montant remis à Cornelius Dolabella) ; 400 talents et des navires pour

⁶⁵ Dio., 47, 33 ; App., 4, 73.

⁶⁶ La mise en exécution de ses menaces oblige les particuliers visés à lui remettre leurs biens, cachés dans des puits et tombeaux, App., 4, 71.

⁶⁷ Plut. Brut., 37.

⁶⁸ App., 4, 52. Mais Dion Cassius ne fait aucun commentaire à propos du montant exigé, 47, 26. À propos du siège de Laodicée par Caius Cassius, cf. Broughton 1952, 344.

⁶⁹ Pelling 2008, 7.

⁷⁰ Caius Cassius intercepte les légions romaines, en provenance d'Égypte, sous la conduite d'Aulus Alienus, lieutenant de Cornelius Dolabella (elles sont laissées par César à Alexandrie depuis 48 av. J-C), Dio., 47, 28. Sur la position «ambigüe» et «attentiste» de Cléopâtre au début du conflit (elle cherche à ménager les adversaires afin d'éviter d'entraîner son royaume dans cette guerre), cf. Sartre 2018, 156-158.

⁷¹ En effet, non seulement il parvient à amasser plus de fonds que son complice mais aussi il accepte de lui remettre 1/3 de son trésor pour l'aider à faire face à ses dépenses nonobstant le refus de ses amis, Plut. Brut., 30, 2 ; Renucci 2015, 302-303.

⁷² Brut., 29. À travers les portraits de Marcus Brutus et de Caius Cassius, Plutarque «represents the two different faces of the republican campaign in the east: the noble versus the discreditable», Tempest 2017, 186. En vérité “*Brutus owes his predominance of Cassius in part of the ancient tradition largely to his literary and philosophical interests*”, Rawson 1986, 102.

⁷³ App., 4, 81.

⁷⁴ Goukowsky 2011, 280.

la Bithynie.⁷⁵ Corrélativement il leur impose comme marque d'allégeance au camp républicain la satisfaction immédiate de ses requêtes. C'est pourquoi il accuse beaucoup de villes de soutenir la cause des Césariens car, elles ont non seulement accueilli dans leurs murs Cornelius Dolabella mais aussi mis volontairement leurs richesses à sa disposition. Aussi menace-t-il de traiter en ennemis les habitants de Pergame, Smyrne, Myra, Tralles, Samos et Bithynie s'ils ne lui remettent pas de l'argent dans les plus brefs délais.⁷⁶ Quant à ceux de Cos, il les enjoint de choisir entre le statut de *philoī* et celui de *douloī* en se pliant volontairement à ses ordres ou en les transgressant.⁷⁷

Construire, équiper, entretenir et renforcer des forces navales et terrestres exigent d'énormes sommes d'argent des belligérants. Marcus Brutus dispose d'une flotte à Bythinie et à Cyzique de même que Caius Cassius.⁷⁸ Leur armée compte plus de 80000 hommes.⁷⁹ Ajoutons à ces dépenses courantes les sommes destinées à fidéliser et galvaniser leurs troupes, puisque dans leur discours les Césaricides font miroiter à leurs hommes des récompenses alléchantes.⁸⁰ Leurs dépenses énormes conjuguées à leur *imperium* sans limite et la conviction de défendre la bonne cause incitent les «Libérateurs» à recourir à des châtiments de plus en plus sévères afin d'obliger les cités à répondre à leurs exigences.

Le pillage des temples

Dans une ville prise, le pillage demeure une opération militaire tout à fait anodine qui permet de s'emparer des richesses, d'affaiblir l'ennemi et d'imposer l'autorité absolue de l'assaillant.⁸¹ Les armées des «Libérateurs» ont sacqué indistinctement les biens profanes et sacrés des cités occupées. En s'attaquant aux sanctuaires, les conjurés n'ignorent pas qu'en plus de leur fonction première de lieu de culte, ils remplissent aussi un rôle économique.⁸² En effet, ils constituent des lieux de dépôt de richesses protéiformes appartenant aux dieux et aux hommes. Pour ainsi dire, les sanctuaires abritent des biens

⁷⁵ Plut. *Brut.*, 2, 6 ; Goukowsky 2011, 280-283. Caius Cassius aussi reproche aux Rhodiens d'avoir choisi son ennemi dans cette guerre de la « république contre la monarchie », alors qu'il a fait ses études de philosophie chez eux, App., 4, 69.

⁷⁶ Plut. *Brut.*, 2, 6 ; Goukowsky 2011, 280.

⁷⁷ Goukowsky 2011, 280.

⁷⁸ Goukowsky 2011, 283 ; Caius Cassius utilise son escadre, qui compte 80 navires « équipés de façon à provoquer la terreur », contre Rhodes, App., 4, 72.

⁷⁹ À Philippi, Marcus Brutus commande 8 légions et 9000 cavaliers tandis que Caius Cassius dispose de 11 légions et 6000 cavaliers. Ajoutons à ces effectifs les 6000 cavaliers envoyés par leurs alliés, App., 4, 108.

⁸⁰ Caius Cassius promet à ses troupes de leur donner plus d'argent, App., 4, 96.

⁸¹ Ziolkowski 2002, 69-72.

⁸² Sur le rôle économique des temples, cf. Malrieu, 2005, 95-116.

variables provenant des dons d'argent, d'ex-voto et d'offrandes d'objets de toutes sortes des fidèles, des richesses personnelles des divinités auxquelles les temples sont consacrés. Ils renferment également les *Ornamenta urbis*, composés de statues et de tableaux ainsi que des objets de valeur provenant du butin fait sur l'ennemi. À cela s'ajoute le rôle de banque qu'ils jouent quelquefois en servant à conserver le trésor public ou les biens des particuliers. Toutes ces formes de richesses que les lieux de culte renferment parfois font de leur pillage un moyen rapide d'acquérir des fonds. En essayant de sauver le plus de temples des flammes qui ravagent Xanthe Marcus Brutus a-t-il voulu s'accaparer de leurs biens ?⁸³ De toute façon les Césaricides n'hésitent pas à les attaquer pour faire rapidement du butin. Les biens sacrés sont alors transformés en numéraires, en armes ou en matériaux de construction comme à Tarse. Mais les sources ne permettent pas d'estimer la valeur de ces objets extorqués aux divinités encore moins le produit de leur vente afin d'évaluer le poids des biens sacrés dans le financement de cette guerre. Lorsque Caius Cassius prend possession de Laodicée-sur-mer, ses hommes ravagent les sanctuaires et le trésor de la ville.⁸⁴ Selon Appien, pour construire un monticule à travers l'isthme de deux stades de long afin de faire face à Cornelius Dolabella à Laodicée-sur-mer, Caius Cassius prend des matériaux dans les maisons et tombeaux.⁸⁵ À Tarse, il oblige les habitants à vendre «les ustensiles sacrés utilisés dans des cortèges religieux»⁸⁶ afin de payer les impôts. À Rhodes, bien qu'il interdise la mise à sac de la ville à ses hommes pour préserver ses murs, Caius Cassius se rue non seulement sur le trésor public mais aussi sur les temples afin de dérober tout leur or et argent⁸⁷. Dion Cassius révèle qu'il s'accapare de «leurs vaisseaux et leurs richesses tant profanes que sacrées, à l'exception du char du soleil»⁸⁸ qui a une grande valeur symbolique aux yeux des Rhodiens.⁸⁹ Contrairement à Appien, il ne signale le pillage des biens sacrés que

⁸³ App., 4, 80.

⁸⁴ App., 4, 73.

⁸⁵ App., 4, 60.

⁸⁶ App., 4, 64.

⁸⁷ App., 4, 73.

⁸⁸ Dio., 47, 33. Le quadriga d'Hélios, réalisé au IV^e s, fait partie de l'œuvre prestigieuse du sculpteur Lysippe de Sicyone, Pline l'Ancien, *HN*, 34, 37.

⁸⁹ Il ne l'a pas épargné par générosité envers les Rhodiens qui le supplient de ne pas faire fondre cette sculpture en bronze (il les dépouille de tous leurs autres objets sacrés) mais parce que, selon Val. Max. (1, 5, 8), une divinité l'en dissuade. D'après ses explications, «c'est encore par un mot jeté au hasard et plein d'à propos que la Fortune donna un avertissement à C. Cassius. Les Rhodiens la suppliaient de ne pas les dépouiller de toutes les images de leurs dieux. [Je laisse le Soleil], leur dit-il. Elle lui suggéra cette réponse hautaine pour mettre au jour l'insolence de ce vainqueur insatiable et avec la pensée de le forcer, après sa défaite en Macédoine, à laisser non pas une image du Soleil, seul objet qu'il avait accordé à leurs prières, mais la lumière même du Soleil». À propos des négociations entre Rhodes et Caius Cassius pour la sauvegarde de la ville, cf. Delrieux / Ferriès 2010, 174-175.

pour le cas de Rhodes. Concernant Laodicée-sur-mer⁹⁰ et Tarse⁹¹, dont il relate pourtant la prise par Caius Cassius, il garde le silence sur le pillage de leurs sanctuaires.

La «profanation» des lieux sacrés par les «Libérateurs» et leurs troupes est dénoncée et condamnée vivement par Marc Antoine. Dans la réponse qu'il adresse à Hyrcan à Éphèse, il qualifie de «bandes hostiles» à eux-mêmes et au peuple romain les troupes des meurtriers de César. Il leur reproche de s'être «répandues dans toute l'Asie, n'épargnant ni les villes ni les temples» et d'être «coupables envers les dieux de sacrilèges».⁹² Ces agissements «impies», perpétrés dans des villes comme Laodicée-sur-mer, Tarse, Rhodes peuvent jeter le doute sur la sincérité dont font montre les «Libérateurs» en utilisant des références religieuses dans la légitimation de leur cause.⁹³ Mais en s'emparant des biens sacrés des cités qui s'opposent à leurs armées, ils se conforment non pas à la morale mais aux usages de la guerre qui ne distinguent pas normalement les biens sacrés des biens profanes dans le pillage.⁹⁴ D'ailleurs, Appien et Dion Cassius (qui ne relève pas systématiquement la prise des objets sacrés par les assaillants) ne condamnent pas le pillage des *sacra* par les «Libérateurs». En outre, leur conduite semble plutôt indiquer qu'ils respectent exclusivement les divinités de leur cité d'origine. En effet, à travers leurs discours et comportement, ils affichent clairement leur dédain ou arrogance voire leur mépris vis-à-vis des provinces d'Orient (Marcus Brutus envers les Milésiens et Caius Cassius envers les Rhodiens)⁹⁵ bien qu'ils prétendent se battre pour restaurer l'intégrité de la république, projet dont la réussite dépend en grande partie des ressources provinciales.

La réduction en esclavage des populations

Un type de traitement exceptionnel, voire inexistant, dans les guerres civiles romaines précédentes⁹⁶, est infligé aux habitants de certaines cités assaillies par les Césaricides.⁹⁷ Il s'agit de la réduction en esclavage de populations entières ou de groupes d'individus. Après la prise de Xanthe, Marcus Brutus

⁹⁰ Dio., 47, 30.

⁹¹ Dio., 47, 31.

⁹² Jos. AJ, 14, 12.

⁹³ Sur l'utilisation de la religion par les triumvirs et les républicains pendant la crise de 43-42 av. J-C, cf. Jal 1961, 410-411. Plutarque fait remarquer que Caius Cassius, «tout épicurien et athée qu'il est, fait porter devant lui, peu avant Philippe, la statue de [sa] Victoire» (Brut., 39). Sur les actes de piété posés par les «Libérateurs», cf. Laignoux 2011.

⁹⁴ Tarpin 2013, 94-98.

⁹⁵ Val. Max., 1, 5, 8 ; Goukowsky 2011, 283.

⁹⁶ Gueye 2017, 70-90.

⁹⁷ Contrairement aux guerres étrangères, Picard 2008.

met en vente quelques habitants.⁹⁸ De même en Judée et à Tarse, Caius Cassius vend des citoyens libres.

En réponse à l'attitude «versatile» adoptée par les Tarsiens au cours du conflit, Caius Cassius les réduit en esclaves. À propos de la position de Tarse dans cette guerre, les versions fournies par Appien et Dion Cassius concordent malgré quelques différences. D'abord les Tarsiens ouvrent spontanément les portes de leur cité à Caius Cassius lors de son premier passage. Ensuite lorsqu'à son tour, Cornelius Dolabella débarque chez eux, revêtu de son *imperium*, ils lui réservent un accueil semblable. En réalité, Caius Cassius a affaire à une ville divisée en deux factions.⁹⁹ Situation peu exceptionnelle dans une guerre civile où les sentiments des populations, qui cherchent désespérément à se mettre du côté de la légitimité afin d'échapper aux mauvais traitements¹⁰⁰, sont parfois partagés entre les deux camps. Mais les Tarsiens ont-ils voulu afficher leur neutralité en accueillant tour à tour et pacifiquement les protagonistes, tous deux représentants de Rome ? Ou bien sont-ils, dans leur majorité, de cœur avec les Césariens et qu'ils accueillent à bras ouverts le conjuré uniquement pour éviter des représailles ? Cette dernière hypothèse s'appuie sur l'affection profonde que les Tarsiens vouaient à César au point d'avoir rebaptisé leur ville Juliopolis.¹⁰¹ D'ailleurs, Caius Cassius semble donner cette interprétation à leur attitude puisqu'il la considère comme un acte de trahison à sa cause.¹⁰² Cependant si l'accueil similaire réservé aux belligérants suscite le doute quant à la position de Tarse, l'interdiction du passage du Taurus au Césaricide Tillius Cimber¹⁰³ venu porter secours à son compère, montre clairement son choix dans cette conflagration. Dans l'espoir d'être secouru par les Césariens, les Tarsiens résistent vainement aux armées républicaines avant de se rendre à L. Rufus. Au contraire de Dion Cassius¹⁰⁴ Appien révèle que la taxe que Caius Cassius impose aux Tarsiens s'avère tellement élevée que les magistrats durent monnayer

⁹⁸ Dio., 47, 34. Appien indique seulement que Marcus Brutus capture quelques esclaves xanthiens, des femmes libres et 150 hommes environ (4, 80). Il vend une partie de ses prisonniers et renvoie l'autre partie chez eux d'après Dio. (47, 34). Le cas de Xanthe est abordé *infra*.

⁹⁹ App., 4, 64.

¹⁰⁰ Or, dans ce type de conflit chaque camp prétend se battre au nom de la légitimité, cf. Gueye 2015, 115-119.

¹⁰¹ Dio., 47, 26.

¹⁰² Dans une guerre civile, choisir de rester neutre semble une option impossible. Les Rhodiens, les Lyciens et le roi Ariobarzane ne se rangent pas derrière «les Libérateurs» mais ils ne s'opposent pas à eux non plus (Dio., 47, 33); Levick 2008, 645. Pourtant ils sont châtiés, car leur impartialité est interprétée comme un rejet de la cause républicaine. Sur le cas de Marseille lors du conflit opposant César à Pompée, cf. Gueye, 2018, 95.

¹⁰³ Après avoir accepté de traiter avec lui, ils le désavouent et refusent de l'accueillir dans leur ville, Dio., 47, 31.

¹⁰⁴ Dion Cassius indique qu'après leur soumission, Caius Cassius «ne fit aucun mal» aux Tarsiens, 47, 28-31.

(après les biens publics et privés) non seulement les esclaves de la cité mais aussi leurs propres compatriotes, des citoyens libres, afin de répondre à ses exigences. Contraints, ils mettent en vente «d'abord les filles et les garçons, ensuite les femmes et les vieillards», enfin, constatant que le produit de leur vente ne couvre pas entièrement le montant exigé, ils se débarrassent des jeunes.¹⁰⁵ Nous retenons la version d'Appien d'autant plus que l'attitude impitoyable de Caius Cassius envers les Tarsiens n'est pas un fait isolé. Ne met-il pas directement en vente des populations entières en Judée afin d'obtenir les fonds dont il a besoin ? Caius Cassius vend à l'encan tous les habitants de Gophna, Lyda, Emmaus et Thamna.¹⁰⁶ Il les réduit en esclavage sur un coup de colère car ces cités tardent à rassembler le montant imposé. Caius Cassius voit-il, dans leur lenteur, une marque de résistance traduisant la mauvaise volonté du courtisan Malichos ?¹⁰⁷ Car la Galilée, sous la responsabilité d'Hérode¹⁰⁸, s'est empressée à s'acquitter de sa part de tribut. Ou bien cherche-t-il à intimider les autres cités en leur présentant sous les yeux la punition qui les attend en cas de désobéissance et juguler ainsi toute velléité de résistance ? Flavius Josèphe, influencé plus ou moins par une source pro-augustéenne¹⁰⁹, exagère-t-il dans cette partie de son récit en accablant de reproches Caius Cassius ? Il paraît malaisé de rejeter la version de l'auteur juif à propos des agissements du Césaricide en Judée car, il reste notre principale source.¹¹⁰ Quoi qu'il en soit le besoin constant et croissant en ressources financières pour entretenir les armées républicaines, qui ne cessent de s'agrandir, n'est pas étranger à la brutalité et à l'empressement du Césaricide. Or le montant des impôts effectivement payés, 200 talents au total¹¹¹, est loin de couvrir entièrement ses exigences qui s'élèvent à 700 talents. Par conséquent, c'est le produit de la vente des populations de Gophna, Lyda, Emmaus et Thamna qui est supposé combler le déficit de ressources.¹¹²

¹⁰⁵ Certains d'entre eux choisissent de se donner la mort, App., 4, 64. Caius Cassius finit par les libérer du reste de leur amende.

¹⁰⁶ Jos. *BJ*, 1, 11, 2 ; *AJ*, 14, 2.

¹⁰⁷ Flavius Josèphe indique que Malichos est mal disposé envers Antipater, *BJ*, 1, 11, 2 ; Marshak 2012, 117-130.

¹⁰⁸ Hérode, le fils cadet d'Antipater, est le premier à satisfaire les exigences de Caius Cassius en lui remettant 100 talents afin de bénéficier de ses faveurs.

¹⁰⁹ À propos de la source utilisée par Flavius Josèphe, cf. Rawson 1986, 108-109.

¹¹⁰ Dion Cassius (47, 28) évoque à peine le passage de Caius Cassius en Judée. Négligeant ses agissements agressifs envers les Juifs, il indique seulement que le Césaricide gagne rapidement à sa cause leurs cités. Appien (4, 52), quant à lui, garde le silence sur cet épisode. Il choisit délibérément de n'aborder que la prise de Laodicée, Tarse, Rhodes, Patara et Xanthe.

¹¹¹ En plus des 100 talents donnés par Hérode, il soutire 100 autres talents à Antipater qui les lui remet afin de protéger les autres villes, Jos. *BJ*, 1, 11, 2.

¹¹² Une fois le commandement des provinces d'Asie entre ses mains, Marc Antoine, par un édit officiel, permet aux Juifs vendus de rentrer chez eux et d'être rétablis dans leurs droits, Jos. *AJ*, 14, 12, 2-3.

Toutefois, en dehors de la volonté d'user pleinement de son pouvoir discrétionnaire, il paraît difficile de justifier la sévérité de Caius Cassius envers ces petites cités pendant ce conflit. En effet ni l'attitude de ces villes ni celle de l'ensemble de la Judée ne peuvent expliquer le bien-fondé de sa conduite. Si le châtiment infligé à Tarse peut trouver sa raison d'être dans sa position fluctuante suivie de sa résistance, tel n'est pas le cas des cités juives. Dans ce conflit Antipater, administrateur de la Judée, se range automatiquement derrière Caius Cassius.¹¹³ Aucune ville juive ne tente de s'opposer au Césaricide et à ses troupes. Au contraire, Antipater charge, en toute diligence, ses deux fils (Phasaël et Hérode) et le courtisan Malichos de collecter les fonds pour satisfaire les exigences de Caius Cassius. Même dans une guerre étrangère, les villes ennemis qui ouvrent spontanément leurs portes bénéficient, en règle générale, de la clémence de l'ennemi.¹¹⁴ Alors que les villes de Gophna, Lyda, Emmaus et Thamna n'ont commis que l'erreur d'être «lentes» dans le paiement d'un impôt qui dépasse leurs ressources. Ni Laodicée-sur-mer, ni Rhodes, ni les cités de la confédération lycienne, qui ont pourtant combat-
tu farouchement les troupes des «Libérateurs», n'ont vu leurs populations réduites en esclaves.

Lors des luttes civiles précédentes cette forme de traitement est, de manière générale, absente de la liste des châtiments habituellement administrés aux populations des villes occupées ou prises d'assaut par les armées en lutte.¹¹⁵ Même les habitants des villes qui ont farouchement résisté à leurs assaillants, à l'image de Préneste face à Sylla, Parada contre les pompeïens, Marseille, Gomphi et Utique face à César, n'ont pas connu un sort similaire.¹¹⁶

Le cas de Xanthe

Certains préjudices matériels et physiques ne sont pas directement portés aux cités et à leurs habitants par les armées elles-mêmes, mais ils sont plutôt entraînés par leur comportement agressif respectif. Dans ces cas de figure, l'orientation des sources rend ardue et mal aisée la tentative de démêler puis situer les responsabilités dans les calamités qui s'abattent sur les populations et leurs villes. La détermination des auteurs anciens à vouloir présenter les

¹¹³ Dans la guerre civile précédente Hyrcan et Antipater ont d'abord soutenu Pompée puis César après Pharsale.

¹¹⁴ Auliard 2005, 255-260.

¹¹⁵ En dehors du cas de Mégare qui, du reste, n'est signalé que par Dion Cassius (42, 14, 3-4) aucune autre ville n'a vu sa population mise en vente.

¹¹⁶ Sur le sort des villes résistantes, cf. Gueye 2017, 71-82.

Mariama Gueye

Césaricides sous leur meilleur jour¹¹⁷ les pousse parfois à maquiller ou diluer leur part de culpabilité dans ces catastrophes et à imputer naturellement tous les torts aux cités malmenées à l'image de Xanthe.

La fin héroïque de la cité lycienne a intéressé particulièrement Appien, Plutarque et Dion Cassius¹¹⁸. Excepté quelques légères différences, leurs versions concordent. D'après Marcus Brutus, ils estiment à l'unanimité que la ville est incendiée par ses propres résidents. D'après le récit d'Appien, pour résister au Césaricide, les Xanthiens détruisent leur banlieue afin qu'il ne puisse s'y installer. Ensuite, ils creusent un fossé pour protéger leur ville obligeant ainsi l'ennemi à l'assiéger. Mais, une fois la ville prise et soumise au pillage, les Xanthiens la brûlent et se donnent la mort. Quant à Plutarque, il explique que l'incendie qui s'abat sur Xanthe est déclenché par le vent qui a dirigé les jets de feu des machines de siège brûlées par les Xanthiens vers les maisons. Ce sont les Xanthiens, eux-mêmes, qui ont alimenté le feu et, ensuite «non seulement les hommes et les femmes mais même les petits enfants se jetaient dans les flammes en poussant des cris affreux»¹¹⁹. Plutarque prétend même que Marcus Brutus tente vainement de sauver les Xanthiens des flammes. La version de Dion Cassius est légèrement différente puisqu'il révèle que ce sont les soldats du Césaricide qui dirigent les flammes provenant de l'incendie allumé dans leur camp par les Xanthiens vers la ville. Mais, en définitive, ce sont les habitants de Xanthe qui ont mis le feu au reste de leur cité avant de mettre fin à leur vie.

En somme, les sources imputent l'entièr responsabilité de l'incendie de la ville et la mort de ses habitants aux Xanthiens eux-mêmes puisqu'ils ont pris délibérément la décision de résister jusqu'au bout au lieu d'accepter la main tendue de Marcus Brutus dès son arrivée en Lycie.¹²⁰ Et pour justifier le geste désespéré des Xanthiens, elles se tournent vers leur passé glorieux d'irréductibles résistants qui, comme en 540 av. J-C, se servent d'un bûcher pour échapper à la défaite et à ses corollaires.¹²¹

¹¹⁷ En particulier Marcus Brutus. Plutarque (*Brut.*, 26 ; 29-31) déploie des efforts considérables pour son héros qu'il peint en homme juste qui défend les hautes valeurs de la République romaine ; Renucci 2015, 307-309 ; cf. *supra*.

¹¹⁸ App., 4, 76 ; Plut. *Brut.*, 31, 1 ; Dio., 47, 34 ; Levick 2008, 645-646.

¹¹⁹ Plut. *Brut.*, 31, 1.

¹²⁰ Les Lydiens refusent de donner des fonds et des troupes à Marcus Brutus qui décide alors de les attaquer. Mais pour se concilier leur faveur, il leur rend leurs prisonniers. Plutarque met en cause la rudesse des Xanthiens. Ce trait de caractère explique non seulement leur refus de répondre aux marques d'humanité de Marcus Brutus mais aussi leur décision extrémiste voire «barbare» de mettre le feu à leur cité et de se donner la mort, *Brut.*, 30.

¹²¹ Avant eux, Hérodote (1, 176) s'est servi de la «trame phocidienne» pour relater le sort des Xanthiens qui, pour échapper aux armées du général mède Harpage, mettent le feu à leur ville avant de se tuer. Selon Appien (4, 80), pour la troisième fois les Xanthiens commettent un crime contre

Pourtant lorsque l'on examine de près les calamités qui touchent les villes pendant les guerres civiles, en particulier celles qui résistent opiniâtrement, le sort de Xanthe est tout à fait commun voire normal.¹²² Mais c'est plutôt le souci de bien présenter la fin de Xanthe des auteurs, afin de sauver la réputation de héros bienveillant et équitable de Marcus Brutus, qui rend le cas de cette ville «peu ordinaire». En vérité, en optant pour la résistance, les Xanthiens de même que Marcus Brutus (qui, durant toute sa campagne en Orient, se comporte en véritable conquérant envers les provinces) sont conscients que la défaite expose la ville à n'importe quel mauvais traitement.¹²³ C'est d'ailleurs pourquoi elle est soumise à un siège en règle, ensuite une fois prise, elle est saccagée et détruite par le feu. Or l'incendie, certes moins fréquent que la mise à sac fait bien partie des dommages que les assaillants infligent aux villes pendant les guerres civiles. Sylla met le feu à Norbe dont la population décide de se suicider¹²⁴ ; Calagurris est détruite par le fer et le feu par Lucius Afranius en 71 av. J-C¹²⁵ ; pour punir Parada, qui refuse de leur ouvrir ses portes, les hommes de Scipion brûlent la cité¹²⁶ ; Ucubi et Carruca sont incendiés par les pompéiens.¹²⁷

Par ailleurs, les discours menaçants que Marcus Brutus adresse aux cités récalcitrantes poussent à reconsiderer l'innocence absolue du Césaricide dans le sort malheureux des Xanthiens.¹²⁸ Xanthe a-t-il servi de prétexte à Marcus Brutus pour faire basculer le reste de la Lycie dans son camp, les dissuader de toute résistance et les contraindre à lui donner des fonds et des troupes¹²⁹ ? Ne brandit-il pas l'exemple du sort des Xanthiens pour amener les Pataréens à se plier à ses exigences ? N'oppose-t-il pas, devant le *koinon* des Lyciens, le sort des Xanthiens à celui des Pataréens afin de leur montrer la sévérité qui attend tout résistant et l'indulgence qui est réservée aux soumis¹³⁰ ?

eux-mêmes pour conserver leur liberté : la première fois face aux Mèdes ; la deuxième fois pour ne pas être asservis par Alexandre le Grand. Sur la reproduction du modèle du suicide collectif des Phocidiens dans les textes antiques, cf. Moret 2013, 477-496.

¹²² Cf. Gueye 2017, 69-96.

¹²³ Même si dans les guerres civiles précédentes nombreuses sont les cités récalcitrantes qui sont épargnées par les belligérants.

¹²⁴ App., 1, 10, 94.

¹²⁵ Selon Val. Max., 7, 6 ; Orose, 5, 23, 1.

¹²⁶ Caes., BA, 87, 1-2.

¹²⁷ Caes., *Guerre d'Espagne*, 27, 4 ; 27, 6.

¹²⁸ Dans une lettre adressée aux Rhodiens, il leur conseille de choisir l'option de Patara au lieu de suivre l'exemple de Xanthe. Mais les Rhodiens lui répondent que «rien ne compte plus pour eux que la liberté», Goukowsky 2011, 281.

¹²⁹ Selon Plutarque, Naucratis a poussé les villes à se révolter contre Marcus Brutus et à lui fermer leurs portes, *Brut.*, 30.

¹³⁰ Plut. *Brut.*, 2, 8 ; Goukowsky 2011, 281.

Selon Dion Cassius, la bienveillance de Marcus Brutus, qui libère les prisonniers xanthiens sans rançon, décide les autres Lyciens à se rendre.¹³¹ Plutarque confirme cette version et ajoute qu'une fois chez elles, les prisonnières vantent à leurs maris et pères la modération de leur geôlier et c'est ainsi que toutes les villes de la Lycie acceptent de capituler. Marcus Brutus a-t-il utilisé Xanthe pour assujettir rapidement le reste de la Lycie ? Certes les sources ne vont pas dans ce sens, mais l'intimidation par l'exemple est une stratégie utilisée par les généraux romains afin de gagner du temps en instaurant la peur qui pousse l'ennemi à capituler sans délai.¹³² La soumission «spontanée» et rapide des Pataréens, qui envisageaient de suivre l'exemple de leurs voisins, laisse croire que Xanthe a servi de moyen de dissuasion efficace. Bien que Plutarque¹³³, Dion Cassius et Appien ne le disent pas, le châtiment infligé aux Xanthiens a certainement refroidi la combativité des Pataréens et des Myriens. En tout cas, les Lyciens qui s'apprêtaient à en découdre avec les armées de Marcus Brutus en suivant l'exemple de Xanthe, rangèrent rapidement leurs armes et se rendirent volontairement. Ainsi lorsque Lentulus entre à Myra, les habitants se dépêchent de lui remettre l'argent demandé. Quant aux ambassadeurs lytiens, délégués auprès de Marcus Brutus, ils lui promettent de constituer une ligue militaire avec lui et de lui remettre tous les fonds dont il a besoin.¹³⁴

Le sort catastrophique de Xanthe ressemble à une «sanction didactique» qui permet au Césaricide d'éviter que d'autres cités suivent son exemple, d'écourter en même temps sa campagne afin de préparer l'affrontement avec les Césariens stationnés dans l'Adriatique mais aussi de satisfaire rapidement un besoin d'argent de plus en plus impérieux avec la soumission du reste des Lyciens.

CONCLUSION

En somme le mal qui frappe la majeure partie des villes d'Orient durant la guerre des «Libérateurs» est l'accaparement et le pillage de leurs richesses par les gouverneurs romains (même Marc Antoine, après sa victoire, presse à son tour les cités qui ont soutenu ses adversaires non pas seulement pour les châtier mais surtout pour faire face à ses dépenses). Les besoins en

¹³¹ Dio., 47, 34.

¹³² César, malgré sa clémence envers les villes ennemis, n'a pas hésité à malmené en 48 av. J-C la petite cité de Gomphi afin d'éteindre toutes velléités de révolte en Thessalie.

¹³³ Plutarque prétend que Marcus Brutus de peur de voir Patara qui se prépare à la résistance et pour lui éviter le sort de Xanthe libère les prisonnières sans rançon et se concilie ainsi les populations. Les prisonnières vantent à leurs maris et pères la modération du proconsul.

¹³⁴ App., 4, 82.

numéraire croissants et pressants des républicains, forts de la bénédiction du Sénat et aiguillonnés par les préparatifs d'une confrontation qui s'approche à grands pas, favorisent non seulement l'intensification des ponctions pécuniaires faites sur les cités mais encore la radicalisation du comportement des assaillants qui soumettent les habitants à des sanctions de plus en plus sévères. Le pillage des villes, la profanation délibérée de lieux de culte, la vente des populations, loin de grandir les «Libérateurs» aux yeux des habitants des provinces d'Orient (bien qu'ils ne soient considérés que comme des sujets devant répondre à leurs besoins) ont plutôt participé à la dégradation de l'image de l'administration romaine et la cristallisation d'une haine vis-à-vis d'elle.

Bibliographie

Sources:

Appien, *Les guerres civiles à Rome*, trad. I. Combes-Dounous, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

Cicéron, *Discours. Philippiques*, trad. A. Boulanger, P. Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres, 1959.

Cicéron, *Correspondance*, trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1934.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, trad. M.-L. Freyburger et F. Hinard, Paris, Les Belles lettres, 2002.

Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, trad. P. Savinel. Précédé par P. Vidal-Naquet, *Du bon usage de la trahison*, Paris, éd. de Minuit, 1977.

Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, trad. É. Nodet. Paris, éd. du Cerf, 1990.

Florus, *Œuvres*, trad. P. Jal, Paris, Les Belles lettres, 1967.

Orose, *Histoires (contre les Païens)*, trad. M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

Plutarque, *Vies*, trad. R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1966-1975.

Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, trad. R. Combès, Paris, Les Belles Lettres, 1995.

Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, trad. J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

Articles et ouvrages

- Auliard 2005 = Cl. Auliard, «Les *deditio*nes, entre capitulations et négociations», *Histoire, Espaces et marges de l'Antiquité*, Hommages à Monique Clavel-Lévêque, Besançon, 255-270.
- Broughton 1952 = T. R. S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic II: 99 B.C. – 31 B.C.*, Philological Monographs Published by the American Philological Association, New York.
- Delrieux / Ferriès 2010 = F. Delrieux/M.-C. Ferriès, « Le siège de Rhodes par C. Cassius Longinus en 42 av. J.-C., de la bataille de Myndos à la prise de la ville », in : N. Faucherres et I. Pimouguet-Pédarros (éd.), *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à l'époque moderne*, Rennes, 175-199.
- Deniaux 2014 = E. Deniaux, «Le contrôle de la mer et des îles de la Sicile à l'Adriatique, de l'époque des Guerres Civiles à Auguste», *Pallas Revue Antique*, n° 96, 127-144.
- Dettenhofer 1992 = M. H. Dettenhofer, *Perdita Iuventus: Zwischen den Generationen von Caesar und Augustus*, Vestigia 40, München, Beck.
- Forte 1972 = B. Forte, *Rome and the Romans as the Greeks saw them*, American Academy in Rome, Rome.
- Goukowsky 2011 = P. Goukowsky, «Les lettres grecques de Brutus : documents authentiques ou forgerie», in : *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine* (Sous la direction de N. Barrandon, F. Kirbilher), PUR, Rennes, 273-290.
- Grangé 2003 = N. Grangé, «Cicéron contre Antoine : la désignation de l'ennemi dans la guerre civile», *Les discours de la guerre. Mots. Les langages du politique*, 73, 9-23.
- Gueye 2015 = M. Gueye, «La valeur du serment militaire dans les guerres civiles à Rome : l'exemple du conflit de 49-45 av. J.-C.», *Gerión*, 33, 111-129.
- Gueye 2017 = M. Gueye, «Villes pillées et populations massacrées pendant les guerres civiles de Sylla à César», *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Éthos 47, 69-96.
- Gueye 2018 = M. Gueye, «Le sort des villes pendant les guerres civiles de Sylla à César : les villes épargnées», *Res Antiquae* 15, 81-106.
- Jacquemin / Laroche 1986 = A. Jacquemin et D. Laroche, «Le char d'or consacré par le peuple rhodien», *BCH*, 110, 285-307.

Jal 1961 = P. Jal, «La propagande religieuse à Rome au cours des guerres civiles

de la fin de la République», *L'Antiquité Classique* 30-2, 395-414.

Jal 1963 = P. Jal, *La guerre civile à Rome. Étude littéraire et morale*, Paris, PUF.

Kirbihler 2013 = F. Kirbihler, «Brutus et Cassius et les impositions, spoliations

et confiscations en Asie mineure durant les guerres civiles (44-42 a.C.)», in :

Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain, textes édités par M.-C. Ferriès et F. Delrieux, 345-366.

Laignoux 2011 = R. Laignoux, «L'utilisation de la religion dans la légitimation

du pouvoir : quelques pistes de recherche pour les années 44-42 av. J.-C.», *Les Cahiers «Mondes Anciens»* 21 2011, mis en ligne le 20 juillet 2011, consulté le 30 septembre 2018.

URL :<http://mondesanciens.revues.org/360>; DOI:10.4000/mondesanciens.360

Laignoux 2013 = R. Laignoux, «Justifier ou contester les confiscations des

guerres civiles : l'économie discursive des sanctions patrimoniales à Rome

dans les années 44-31 a.C.», in : *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, textes édités par M.-C. Ferriès et F. Delrieux, 367-386.

Lewick 2008 = B. M. Levick, "Greece (including Crete and Cyprus) and Asia Minor from 43 BC to AD 69», in: *The Cambridge Ancient History*, vol. 10, CUP, Cambridge, 641-675.

Magie 1950 = D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, 2 vol., Princeton, PUP.

Malrieu 2005 = A. Malrieu, «Le rôle économique des sanctuaires romains : théaurisation et investissement des fonds sacrés», *Topoi. Orient-Occident* vol. 12-13-1, 95-116.

Marshak 2012 = A. K. Marshak, "Rise of the Idumeans: Ethnicity and Politics in Herod's Judea", in: *Jewish Identity and Politics between the Maccabees and Bar Kokhba: Groups, Normativity, and Rituals*, edited by B. Eckhardt, Brill, Leiden, Boston, 117-130.

Moret 2013 = P. Moret, «Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live», *RÈA* 115-2, 477-496.

Pedêch 1991 = P. Pedêch, «Deux Grecs à Rome au I^{er} siècle av. J.-C. : Métrodore de Scepsis et Théophane de Mitylène», *RÉA* 93-1-2, 65-78.

Mariama Gueye

Pelling 2008 = C. Pelling, "The triumviral period", *The Cambridge Ancient History*, vol. X, ed. by A. K. Bowman, E. Champlin, A. Lintott, Cambridge Histories Online, CUP, 1-67.

Picard 2008 = J.-B. Picard, «Les victimes civiles dans la guerre des Gaules de César», *Camenulae* n°2, disponible sur <http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/PicardCamenae.pdf>

Raubitscheck 1959 = E. Raubitscheck, "The Brutus Statue in Athens", in *Atti del terzo Congresso internazionale di Epigrafia greca e latina (Roma 4-8 settembre 1957)*, Rome, L'Erma, 15-21.

Rawson 1986 = E. Rawson, "Cassius and Brutus: the memory of the Liberators", in: I. S. Moxon, J. D. Smart et A. J. Woodman (éd.), *Past Perspectives. Studies in Greek and Roman Historical Writing. Papers presented at a Conference in Leeds, 6-8 April 1983*, Cambridge, 101-119.

Renucci 2015 = P. Renucci, *Marc Antoine. Un destin inachevé entre César et Cléopâtre*, Paris, éd. Perrin.

Roddaz 2000 a = J.-M. Roddaz, «Les chemins de la dictature», in : *Histoire romaine*, (dir., F. Hinard), t. 1, Paris, Fayard, 747-823.

Roddaz 2000 b = J.-M. Roddaz, «L'héritage», in : *Histoire romaine*, (dir., F. Hinard), t. 1, Paris, Fayard, 825-912.

Sartre 2018 = M. Sartre, *Cléopâtre. Un rêve de puissance*, Paris, Tallandier.

Tarpin 2013 = M. Tarpin, «Morale ou droit ? La capture des objets sacrés à Rome», in : *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, textes édités par M.-C. Ferriès et Fabrice Delrieux, 81-100.

Tenney 2004 = F. Tenney, *An Economic History of Rome*, Batoche Books, 2^e ed., Kitchener.

Thempest 2017 = K. Thempest, *Brutus, the Noble Conspirator*, Yale University Press, New Haven and London.

Ziolkowski 2002 = A. Ziolkowski, "Urbs direpta, or how the Romans sacked cities", in *War and Society in the Roman World*, ed. by J. Rich and G. Shipley, Routledge, New-York, 69-91.

Mariama Gueye
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
mariamagueye@yahoo.com

THE TREATMENT OF CITIES DURING THE WAR OF "LIBERATORS"

Abstract: In the aftermath of the Ides of March, a mute struggle opposes the heirs of Caesar to the "Liberators" who decide to leave Rome. But this conflict explodes and ignites the Eastern Roman provinces that become military theaters of operation. If certain cities are spared, however, others are subject to the same treatment as those inflicted on foreign cities besieged and besieged by the Roman army. The "Liberators" and their men invest the cities, impose exorbitant pecuniary levies on them, plunder the temples, destroy some cities and reduce their populations to slavery.

Keywords : Arson - Caesarians - Caius Cassius –"Césaricides"- «Liberatores» - Marc Antony - Marcus Brutus - Octavian - Pillage - Resistance – Sanctuaries - Slavery - Submission –Taxes.